

Autorisation préalable de mise en location

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES



©Adobe stock

ENTRÉE
EN VIGUEUR

1^{ER}
NOVEMBRE
2022

PERMIS DE LOUER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur www.valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

À compter du 1^{er} novembre 2022, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur valparisis.fr. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

Légende

-  Périmètre concerné par le dispositif « Permis de louer » (Zone UR du PLU)
-  Autres rues concernées par le dispositif "Permis de louer", hors zone UR



Les rues concernées

Zone UR du PLU
Impasse Champenois
Rue de la République